

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2013

MAQUETTE DU PAP



Version 1.7 du 05/09/2012

À PROPOS DE LA MAQUETTE

Cette maquette est réalisée à partir des éléments des PAP précédents de la mission « Écologie, développement et aménagement durables » et du programme « Prévention des risques ».

Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale.

Certains éléments proviennent d'autres programmes.

Précisions concernant l'aspect de la maquette :

- Les **données à saisir**, notamment les textes et les données chiffrées qui apparaissent dans les tableaux, sont surlignées en **jaune**.
- Les **recommandations** concernant la rédaction des textes de justification que vous pouvez retrouver de façon plus détaillée dans les annexes qui accompagnent les circulaires pour la préparation des projets annuels de performances (PAP) pour l'année 2013, sont affichées en **vert** et en **italique**.
- Les **liens** avec l'application Farandole et les consignes de saisie sont affichés en couleur **prune** et en **italique**.

Ex : PGM>Performance>IND>Modifier>**Précisions méthodologiques**

Ceci représente le chemin à parcourir pour accéder aux informations à partir de la racine « Missions Programmes du Budget Général » :

- Sélectionner la ligne concernant le programme en cliquant sur le trigramme PGM ;
- Sélectionner « Performance » dans le menu Sélectionner ;
- Sélectionner la ligne concernant l'indicateur en cliquant sur le trigramme IND ;
- Sélectionner « Modifier » dans le menu Sélectionner ;
- Cliquer sur le bouton Créer ou Modifier en face de la ligne **Précisions méthodologiques** (en gras : il s'agit d'un texte).

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2013 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2013-2015.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2013 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2012, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2012 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2013.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2013 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ **Le projet annuel de performances qui regroupe**

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 10

Programme 181

PRÉVENTION DES RISQUES 13

Présentation stratégique du projet annuel de performances 14

Objectifs et indicateurs de performance 15

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 20

Justification au premier euro 25

Opérateurs 43

Analyse des coûts du programme et des actions 50

MISSION

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits	10

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Xxxxx XXXXX Ministre de xxxxxxxx

Yyyyy YYYYY Ministre de yyyyyyyy yy yyyyyy

(MSN.TRMSN03) Saisie des données à la mission>MSN>1BLF Saisir Intitulé du ministre>Noms des ministres

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN10) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Présentation stratégique de la mission

Vous présenterez les enjeux pluriannuels attachés à la mission et les grandes politiques publiques financées par la mission.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2013-2015

Numéro et intitulé du programme	PLF 2013		2014		2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
181 Prévention des risques et lutte contre les pollutions	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999
153 Gestion des milieux et biodiversité	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Total (plafond pour la mission)	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999

Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Saisir Tableau évolution crédits 2013-2015

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN04) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Commentaires du tableau...2013-2015

Ce tableau est à renseigner à structure courante. Vous présenterez les modifications de périmètre qui pourront le cas échéant, concerner la mission.

PRINCIPALES RÉFORMES

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN12) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Principales réformes

Cette partie que vous renseignerez avec une particulière attention présente les principales réformes qui sous-tendent l'évolution des crédits et des emplois sur l'ensemble de la période, notamment celles arbitrées dans le cadre de la révision générale de politiques publiques.

Elle devra permettre aux lecteurs de comprendre les grandes lignes de toutes les réformes dont la mise en œuvre a un impact sur la définition des autorisations de crédits du PLF 2013, tout en soulignant la continuité des réformes engagées sur l'ensemble de la période 2011-2013. Dans la mesure du possible, l'impact budgétaire brut de ces réformes sera indiqué.

Elle portera en particulier sur les économies relatives aux crédits de fonctionnement, aux dispositifs d'intervention ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement des opérateurs rattachés à la mission qui permettent d'atteindre les objectifs globaux d'économies brutes de -2,5% entre 2012 et 2013 pour ces différentes catégories de dépenses.

INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(MSN.TRMSN07) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Commentaire sur les indicateurs...

Cette courte partie (1/2 page maximum) doit permettre de comprendre et de justifier le choix des indicateurs de mission.

OBJECTIF : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Indicateur XXX-Y.Z : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sous-indicateur (voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)	Unité	Prévision 2013
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	%	99,99

Indicateur XXX-Y.Z : YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY

Sous-indicateur (voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)	Unité	Prévision 2013
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY1	%	99,99
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY2	%	99,99

Ces **indicateurs de programmes (entre 2 et 4 par mission)** doivent être particulièrement illustratifs des politiques publiques de votre ministère et des priorités de votre action et intéresser directement nos concitoyens.

Farandole : Ces données sont restituées automatiquement à partir du moment où vous avez coché la case « Indicateur de Mission » pour ces indicateurs dans la partie Performance du programme concerné. Ils porteront chacun la mention « indicateur de la mission » au niveau « Programme ».

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Xxxxx XXXXXXXX

Secrétaire général

Responsable du programme n° 181 : Prévention des risques

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.PRESOBJ) [PGM>Performance>PGM>Saisir Présentation stratégique>Présentation stratégique](#)

Doivent figurer dans cette partie une présentation des faits marquants, un rappel des dispositifs pilotés par le programme avec signalisation le cas échéant des changements de périmètre, une présentation des objectifs principaux articulés sur la base des axes stratégiques du programme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- OBJECTIF 1** **Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement**
 - INDICATEUR 1.1 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 - INDICATEUR 1.2 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
- OBJECTIF 2** **Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement**
 - INDICATEUR 2.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
 - INDICATEUR 2.2 Efficacité de la gestion immobilière
 - INDICATEUR 2.3 Ratio d'efficacité bureautique

Cette liste des objectifs et des indicateurs est intégrée automatiquement par Farandole.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;

(OBJ.TXTLIBRE)

[PGM](#)>Performance>[OBJ](#)>Modifier>**Commentaires**

INDICATEUR 1.1 : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	ratio	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(IND.TXTLIBRE)

[PGM](#)>Performance>[IND](#)>Modifier>**Précisions méthodologiques**

Farandole : Lorsque vous cliquez dans le bouton Créer, le texte qui apparaît est préformaté. Il contient déjà les sous-titres.

*Les précisions méthodologiques (ce titre est inséré automatiquement par Farandole si le texte est présent) apporteront les **clés de lecture des chiffres**. La source des données devra y figurer.*

Ces commentaires apporteront les précisions de définition indispensables à la bonne compréhension de l'indicateur et à l'appréciation de sa fiabilité (précision des chiffres fournis qu'il s'agisse de la qualité de l'évaluation, de la précision de la mesure ou du périmètre retenu pour réaliser celle-ci) ; le mode de calcul de l'indicateur sera également rappelé. Les ratios seront décomposés et expliqués.

Tout changement de méthodologie devra être explicitement mentionné et les valeurs passées devront autant que possible être recalculées. Dans les cas exceptionnels où l'historique ne peut être reconstitué, il sera fait mention de la non comparabilité des données. De même, dans les cas exceptionnels de non renseignement d'un indicateur, une mention particulière précisera que l'indicateur est en cours de développement en indiquant une date ferme de documentation.

Toutes les prévisions devront être expliquées – tout particulièrement dans les cas où ces dernières ne reflètent pas une amélioration de la performance.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Ratio SUB / SHON	%	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
Effectifs ETPT	ETPT	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999
Ratio SUN / poste de travail	m ² / poste	99	99	99	99	99	99
Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	999	999	999	999	999	999
Ratio entretien lourd / SUB	€ / m ²	999	999	999	999	999	999
Coût des travaux structurants	€	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999

Précisions méthodologiques**Source des données :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**Mode de calcul :** xx**Explication des valeurs cibles :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires**

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

INDICATEUR 2.3 : Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€ / poste	999	999	999	999	999	999
Nombre de postes bureautiques	nb	999	999	999	999	999	999

Précisions méthodologiques**Source des données :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**Mode de calcul :** xx**Explication des valeurs cibles :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires****Mode de calcul**

Numérateur : dépenses bureautiques, intégrant les achats de PC fixes, PC portables, écrans, PDA, photocopieurs et imprimantes personnelles ou en pool, les consommables, les messageries, les licences des systèmes d'exploitation et suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les serveurs de messagerie et les personnels internes (titre 2) et externes affectés au support et au soutien des utilisateurs de la bureautique, les coûts de la maintenance des matériels et du logiciel de bureautique ainsi que les locations d'équipements afférentes à la bureautique.

Dénominateur : nombre de postes bureautiques c'est-à-dire le nombre de postes fonctionnels équipés.

Les programmes s'attacheront à respecter la définition présentée dans l'annexe 6 « Indicateurs transversaux » de la circulaire 2MPAP-12-3089 du 30 mars 2012, tout calcul qui s'écarterait de la méthodologie exposée devant être signalé et explicité.

Prévention des risques

Programme n° 181 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.4 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

Il est demandé d'insérer, sur les programmes support, un indicateur mesurant le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein des ministères. Il convient de préciser que le ratio mesuré concerne l'ensemble du ministère et non les effectifs du seul programme.

INDICATEUR 2.5 : Délai de publication des textes d'application des lois

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Délai moyen de publication des textes d'application des lois	mois	9	9	9	9	9	9

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

L'objectif poursuivi est de publier dans les meilleurs délais les textes d'application des lois (et, si adapté au programme, la transposition des directives européennes). Donner, si cela est pertinent, une indication sur la dispersion du délai et sur le stock.

INDICATEUR 2.6 : Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Nombre de projets (coût initial > 1 M€)	Nb	9	9	9	9	9	9
Proportion des projets en retard (retard > 6 mois)	%	9	9	9	9	9	9
Proportion des projets en dépassement (dépassement de coût > 5 %)	%	9	9	9	9	9	9
Dépassement de coût cumulé	M€	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

Cet indicateur sera intégré dans le volet performance du programme support ou sur le programme de politique publique lorsque l'ensemble des projets sont portés par ce programme.

Le retard est calculé en fonction de la date d'achèvement réactualisée.

Le dépassement de coût est calculé en fonction du coût total à l'achèvement réactualisé.

Les commentaires porteront sur l'explication des données chiffrées présentées.

Le commentaire explicatif justifiera, en cas de dérive significative, ce qui relève de décisions d'évolutions, d'évolutions réglementaires, de l'indice des prix d'une part et ce qui relève des aléas d'exécution du projet d'autre part.

INDICATEUR 2.7 : Coût unitaire de formation par élève de XX

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Coût unitaire de formation par élève de XX	€ / élève	999	999	999	999	999	999
Nombre d'élèves	nb	999	999	999	999	999	999

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

INDICATEUR 2.8 : Taux d'insertion professionnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision actualisée	2013 Prévision	2015 Cible
Taux d'insertion professionnelle à M mois	%	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2013 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2013 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	FDC et ADP attendus en 2013
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

2013 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	FDC et ADP attendus en 2013
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

2012 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2012 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2012	Prévisions FDC et ADP 2012
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

2012 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2012	Prévisions FDC et ADP 2012
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2012	Demandées pour 2013	Ouverts en LFI pour 2012	Demandés pour 2013
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Subventions pour charges de service public	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Titre 5. Dépenses d'investissement	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Titre 6. Dépenses d'intervention	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Transferts aux ménages	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts aux collectivités territoriales	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts aux autres collectivités	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Total hors FDC et ADP prévus	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
FDC et ADP prévus	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Total y.c. FDC et ADP	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2013 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2013. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2013 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2011	Chiffrage pour 2012	Chiffrage pour 2013
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés</i> <i>Bénéficiaires 2011 : 65 200 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater B</i>	30	30	30
110230	Réduction d'impôt pour télédéclaration et paiement par prélèvement ou par voie électronique Impôt sur le revenu <i>Objectif : Réduire le coût de collecte de l'impôt</i> <i>Bénéficiaires 2011 : 6 100 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2004 - CGI : 199 novodecies</i>	95	20	20
160302	Déduction forfaitaire de 3 % applicable aux revenus 2006 déclarés par les médecins conventionnés et adhérents à une association de gestion agréée, cette déduction étant réservée aux seuls nouveaux adhérents pour les revenus 2011 et 2010 Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés</i> <i>Bénéficiaires 2011 : 46 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1972 - Dernière modification : 1972 - CGI : DM</i>	50	10	10
Coût total des dépenses fiscales²		175	60	60

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2011 ou 2010) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2011	Chiffrage pour 2012	Chiffrage pour 2013
420105	Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle des associations qui participent à l'animation de la vie sociale locale, des centres de gestion et associations agréés et des groupements d'employeurs Imposition forfaitaire annuelle <i>Objectif : Aider les associations d'animation de la vie sociale locale, les centres de gestion et associations agréés et les groupements d'employeurs</i> <i>Bénéficiaires 2011 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1980 - Dernière modification : 2005 - CGI : 223 octies</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		0	0	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Prévention des risques technologiques et des pollutions		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
02 Prévention des risques naturels		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
03 Gestion des crues		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
04 Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
05 Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(PGM.PRESPGM) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Commentaires généraux](#)
 *** Nouveau ***

Cette partie facultative, permet d'ajouter des commentaires généraux qui ne rentrent dans aucune des autres boîtes prévues dans Farandole.

■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM. TRPGM76) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Principales évolutions](#)
 *** Nouveau ***

Cette partie permet de mettre en avant les éléments nouveaux par rapport au budget précédent, d'identifier systématiquement les dispositifs nouveaux ou non reconduits, de commenter les principaux changements permettant d'expliquer les évolutions de crédits.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM. TRPGM44) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Modifications de maquette](#)
 *** Nouveau ***

Cette partie devra être renseignée lorsque des évolutions de maquette budgétaire sont intervenues entre 2012 et 2013 en expliquant l'origine des crédits entrants, la destination des crédits sortants et la raison de ces transferts afin de faciliter les comparaisons entre deux exercices.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)						Crédits
	Plafond autorisé pour 2012 (0)	Demandés pour 2013 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2013 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2013 (3)	Effet des corrections techniques pour 2013 (4)	Variation 2013 / 2012 (5) = 1-2-3-4-0	Demandés pour 2013 (y.c. charges sociales)
Catégorie A	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999	- 99	99 999 999
Catégorie B	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999	0	99 999 999
Catégorie C	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999	+ 9	99 999 999
Total	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999	- 9	999 999 999

Farandole : Les données des ETPT demandés pour 2013 (1) sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emploi au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir ETPT 2013 ». Des colonnes, non visibles lors de la production du PAP, ont été ajoutées pour distinguer, dans la variation 2013/2012, l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2012 (extension année pleine) et celui du schéma d'emplois 2013.

Les données des Effets des mesures de périmètre (2), de transfert (3) et des corrections techniques (4) sont saisies au niveau du programme : PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir schéma emploi ETPT et coût ...

Les Crédits demandés pour 2013 sont saisis au niveau du programme : Saisir coûts E/S par catég. d'emploi.

Pour la première fois, les ministères renseigneront l'impact en ETPT des mesures de transferts et de périmètre (transferts entre l'État et ses opérateurs, transferts entre ministères, mesures de décentralisation et autres mesures de périmètre pris en compte dans la construction du plafond en lois de finances), ainsi que des éventuelles corrections techniques, afin de faire apparaître l'évolution des effectifs prévue entre 2012 et 2013 à périmètre constant.

Précisions méthodologiques

Commentaires facultatifs concernant les chiffres contenus dans ce tableau.

(PGM.TRPGM61) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Précisions méthodologiques...

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	99 999 999
Cotisations et contributions sociales dont contributions au CAS Pensions	99 999 999 999 999
Prestations sociales et allocations diverses	99 999 999

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Personnels techniques	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Militaires (hors gendarmes)	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Ouvriers d'État	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Total	999	999		999	999	99		999

Farandole : La saisie des ETP dans ce tableau est accessible par la fonction « Saisir Entrées/sorties ETP par catég. » au niveau du programme. La colonne « Schéma d'emplois du programme » n'est pas alimentée automatiquement. Un message d'erreur apparaît (lors de la production du document) si elle ne correspond pas au solde des entrées-sorties. De même, un message d'alerte apparaît quand la somme des « mouvements entre programme du ministère », pour l'ensemble des programmes d'un ministère, n'est pas nulle.

Ce tableau doit être établi à périmètre constant, c'est-à-dire sans prendre en considération les transferts entre l'État et ses opérateurs, les transferts entre ministères, les mesures de décentralisation et les autres mesures de périmètre. Les flux d'entrées et de sorties seront présentés en équivalent temps plein (ETP), avec mention dans la partie commentaire de la date moyenne d'entrée ou de sortie, permettant de reconstituer la variation du niveau d'ETPT.

Les ministères renseigneront ces dates moyennes d'entrées et de sorties par catégories, impérativement avec un chiffre après la virgule. Il est fait l'hypothèse que le mois 1 correspond à une date d'entrée au 1^{er} janvier. Les mois moyens possibles se situent donc dans l'intervalle [1,0 ; 12,9]. Par exemple : 1^{er} janvier = 1,0 ; 1^{er} juillet = 7,0 ; 15 juillet = 7,5 ; 10 septembre = 9,3.

Une colonne relative aux primo-recrutements devra être renseignée. Par primo-recrutements, il est entendu les recrutements de contractuels, les recrutements par concours ou par examen de personnels n'étant pas auparavant rémunérés par un ministère. Les commentaires devront également faire la distinction entre les agents titulaires et les agents contractuels.

Les flux de sortie devront distinguer les départs en retraite, ainsi que les autres départs définitifs (démission, décès, fin de contrat, radiation, licenciement, détachement, etc.). Les ministères veilleront à enrichir les commentaires de précisions sur la méthodologie et les principales hypothèses retenues quant aux prévisions de départs en retraite.

Il est rappelé que le schéma d'emplois correspond aux suppressions effectives d'emplois. Il conviendra enfin de distinguer les mouvements entre programmes du ministère, dont la somme, au niveau ministériel, devra être nulle.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.EFFET_STRUCTURE)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Évolution des emplois

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT LFI 2012	ETPT PLF 2013
Administration centrale	999	999
Services régionaux	99	99
Services départementaux	99	99
Opérateurs	99	99
Services à l'étranger	99	99
Autres	99	99
Total	9 999	9 999

Farandole :

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Répartition du plafond d'emplois

Un message d'alerte apparaît, lors de la production du PAP, si le total des colonnes n'est pas égal au total des colonnes correspondantes du tableau relatif au plafond d'emplois placé au début de la JPE des dépenses de personnel.

Le nombre d'emplois correspondant aux opérateurs doit être en cohérence avec les éléments figurant dans le tableau de consolidation des emplois du volet opérateurs du PAP. Un message d'erreur alerte les rédacteurs lors de la production du document en cas de discordance avec la colonne « ETPT rémunérés par ce programme » de ce tableau. Toutefois, dans certains cas, les éléments saisis peuvent diverger, notamment parce que le titre 2 d'un programme peut prendre en charge la rémunération d'emplois dans des opérateurs non rattachés à ce programme. Deux lignes de saisie ont donc été créées dans Farandole (mais une seule ligne apparaît à l'impression) : « dont opérateurs rattachés au programme » et « dont opérateurs non rattachés au programme ». Seule la ligne « dont opérateurs rattachés au programme » fait l'objet d'un contrôle de cohérence.

Les élèves fonctionnaires dans les écoles, titulaires de l'administration en formation à l'extérieur du ministère, doivent être décomptés dans la ligne « Autres ».

Les commentaires préciseront impérativement le contenu de la ligne « Autres », le cas échéant.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 (PGM.TRPGM63) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Répartition du plafond d'emplois>**Commentaire**

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	99
02	Prévention des risques naturels	999
03	Gestion des crues	99
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	99
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999
Total		9 999

Farandole : Les données des ETPT sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emploi au niveau de l'action ou de la sous-action, par la fonction « Saisir ETPT 2013 ».

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 (PGM.JUSTIF_EFF) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Complément JPE titre 2>**Commentaire répartition... action**

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur sera présenté ici, dans le volet JPE s'il n'est pas intégré dans le volet performance. Ce tableau pourra également être complété en complément de l'indicateur présenté dans le volet Performance.

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		G
Effectifs gérants	T = a+b+c+d	T / G
administrant et gérant	a	a/G
organisant la formation	b	b/G
consacrés aux conditions de travail	c	c/G
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	d	d/G

Lorsque les **modalités de décompte des effectifs gérés** exposées ci-dessus entraînent une réduction significative du nombre d'agents gérés (par exemple lorsqu'un ministère assure des tâches de gestion pour le compte d'établissements publics ou d'un autre ministère), un coefficient applicable aux « effectifs gérants » pourra réduire le nombre de gestionnaires à concurrence des seuls effectifs gérés pris en compte. Ce coefficient devra être explicité.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
XX %	XX %	XX %	XX %

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.
 (PGM.TRPGM19) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Complément JPE titre 2>**Indicateurs...des ressources humaines**

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2012 retraitée	100,0
<i>Prévision Exécution 2012 hors CAS Pensions</i>	110,0
<i>Changements de périmètre du programme 2013/2012</i>	-5,0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-5,0
Impact du schéma d'emplois	-6,0
<i>EAP schéma d'emplois de l'année 2012</i>	-2,0
<i>Schéma d'emplois de l'année 2013</i>	-4,0
Mesures catégorielles	3,0
Mesures générales	0,3
<i>GIPA</i>	0,2
<i>Mesures bas salaires</i>	0,1
GVT solde	0,0
<i>GVT positif</i>	2,0
<i>GVT négatif</i>	-2,0
Autres	0,5
Total	97,8

Farandole :

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments salariaux](#)

La ligne « Mesures catégorielles » n'est pas alimentée automatiquement. Un message d'erreur apparaît néanmoins lors de la production du document, en cas de discordance avec le tableau des mesures catégorielles. De même, un message d'alerte apparaît si le total ne correspond pas au T2 HCAS. Une ligne, non visible lors de la production du PAP, a été ajoutée pour distinguer, au sein de la ligne « Autres », les mesures ayant fait l'objet d'un débasage du socle d'exécution 2012.

Ce tableau doit permettre d'identifier les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS pensions en 2013.

Le cas échéant, la prévision d'exécution 2012 doit être retraitée des mesures modifiant le périmètre du programme (mesures de périmètre : changements de maquette, décentralisation, etc. et mesures de transfert : transferts entre programmes, transferts vers ou depuis les opérateurs) et des mesures salariales ponctuelles (GIPA, mesures non reconductibles comme le rachat de jours de CET et les mesures de restructuration).

La ligne « mesures catégorielles » ne s'alimente pas automatiquement avec le tableau retraçant les mesures catégorielles (cf. infra). Les ministères veilleront toutefois à ce que les chiffres des mesures catégorielles du présent tableau et du tableau des mesures catégorielles concordent.

Les ministères peuvent utiliser le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour apporter quelques explications concernant les montants qui apparaissent dans ce tableau. Cependant, les trois paragraphes suivants permettent de détailler ces principaux facteurs d'évolution (Mesures générales, Mesures catégorielles, Mesures individuelles).

Les montants inscrits au titre de la ligne « autres » doivent être décomposés et justifiés au premier euro, notamment l'évolution des rémunérations qui ne dépendent pas du point, en particulier celle des ouvriers d'État.

**Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.**

(PGM.TRPGM60)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM> Saisir Éléments salariaux>Commentaire](#)

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Catégorie A	999	999
Catégorie B	999	999
Catégorie C	999	999

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Coûts E/S par catég. d'emploi

Ce tableau permet d'identifier les coûts d'entrée et de sortie par catégories d'emplois qui ont notamment été retenus pour valoriser le schéma d'emplois (coûts d'entrée) et calculer l'incidence de l'effet de Noria.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM71) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Commentaire coûts entrée/sortie

MESURES GÉNÉRALES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.ELM_SALARIAUX) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Mesures générales

Les coûts liés à la GIPA 2013, qui s'apparente à une mesure générale, seront précisés dans cette partie.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Mois	Coût 2013	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2012 ou années précédentes						9 999 999	9 999 999
<u>Mesure aaaa...</u>	9	A, B, C, D	XXX XXXX XX XXX	99-9999	04	999 999	999 999
<u>Mesure bbbb...</u>	9	A, B	XXX XXXX XX XXX	99-9999	05	999 999	999 999
Mesures statutaires						9 999 999	9 999 999
<u>Avancement de grade (modification du taux promu/promouvables)</u>	9	A+, B+, C+, D+	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXX XXXX XXXXX	99-9999	02	999 999	999 999
<u>Mesure xxxx...</u>	9	A, B, C, D		99-9999	10	999 999	999 999
Mesures indemnitaires						9 999 999	9 999 999
<u>Prime exceptionnelle de fin d'année</u>	9	A+, B+	XXX XXXX XX XXX	99-9999	09	999 999	999 999
<u>Mesure yyyy...</u>	9	A	XXX XXXX XX XXX	99-9999	08	999 999	999 999
Transformations d'emploi (requalification)						9 999 999	9 999 999
<u>Plans de requalification en faveur des B administratifs, des C techniques, et de la catégorie C administrative</u>	9	B, C	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXX XXXX XXXXX	99-9999	01	999 999	999 999
<u>Transformation zzzz...</u>	9	A+, A	XXX XXXX XX XXX	99-9999	01	999 999	999 999
Total						99 999 999	99 999 999

Farandole :PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Principales mesures catégorielles

Il n'existe pas de lien automatique entre ce tableau et la ligne « Mesures catégorielles » du tableau relatif aux éléments salariaux. Toutefois, un message d'erreur apparaît (lors de la production du document) si les montants ne sont pas concordants. Pour les effets extension année pleine, Farandole fait apparaître

automatiquement les mesures figurant dans le PAP 2012. Il est possible de supprimer tout ou partie de ces lignes ; il conviendra d'en informer le bureau sectoriel compétent de la Direction du Budget.

Les ministères sont invités à décrire les mesures catégorielles envisagées, en identifiant les principales mesures selon leur nature (statutaire ou indemnitaire), le nombre d'agents concernés, leur catégorie ainsi que leur corps. Ils renseigneront par ailleurs la date de mise en œuvre de la mesure (prévue ou effective s'agissant des mesures qui sont renseignées au titre de leur extension en année pleine ou de leurs effets pluriannuels).

Une attention particulière sera portée aux effets « extension année pleine » des mesures 2012, au coût des changements de « taux promus/promouvables » (partie pilotable du GVT), aux hausses indemnitaires (y compris non reconductibles) et à l'incidence des mesures interministérielles.

Les ministères s'assureront que le total du présent tableau et le montant des mesures catégorielles figurant dans le tableau relatif aux éléments salariaux concordent. De même, ils veilleront à la cohérence des éléments saisis dans les champs « date d'entrée en vigueur » et « mois » avec les montants saisis dans les champs « coûts 2013 » et « coût année pleine ».

Les ministères veilleront enfin à harmoniser les libellés des mesures entre les différents programmes. Pour les mesures à caractère pluriannuel, il est demandé d'utiliser des libellés strictement identiques d'une année sur l'autre, et de PAP à RAP, afin de pouvoir déterminer le coût total des mesures concernées.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM01)

PGM >Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Mesures catégorielles

MESURES INDIVIDUELLES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM62)

PGM >Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Mesures individuelles

Seront indiquées dans cette partie les évaluations du Glissement Vieillesse Technicité positif et du Glissement Vieillesse Technicité négatif (ou effet de noria) en pourcentage et en euros.

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2012	PLF 2013
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	99 999 999	99 999 999
Civils (y.c. ATI)	9 999 999	9 999 999
Militaires	999 999	999 999
Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)	999 999	999 999
Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)	999 999	999 999
Cotisation employeur FSPOEIE	999 999	999 999

Farandole :

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Contributions employeurs

Le total figurant sur la première ligne de ce tableau est repris automatiquement dans la ligne « crédits CAS Pensions » du tableau de synthèse des crédits de titre 2 positionné au début de la JPE des dépenses de personnel.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.AUTRELM)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Contributions employeurs>Commentaire

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La cotisation employeur FSPOEIE est financée par les crédits hors CAS pensions contrairement à la subvention d'équilibre au FSPOEIE.

S'agissant des cotisations sociales employeur :

- Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) sera identifié comme suit : « Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de XX) est de XXX M€ » ;
- Le montant de la cotisation au Fonds national d'aide au logement (FNAL), intégrant la cotisation additionnelle de 0,2 %, sera présenté comme suit : « Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de XX M€ ».

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2013
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	XX	X XXX
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	XXX	X XXX
Remboursement domicile travail	XXX	X XXX
Capital décès	XX	X XXX
Allocations pour perte d'emploi	XX	X XXX
Autres	XXX	X XXX
Total		X XXX

Farandole :

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Prestations sociales

Un message d'alerte apparaît, lors de la production du PAP, si le total de la colonne « PLF 2013 » n'est pas égal au total de la ligne « Prestations sociales et allocations diverses » du tableau de synthèse des crédits de titre 2 positionné au début de la JPE des dépenses de personnel.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM69)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Prestations sociales>**Commentaire**

Les prestations sociales obligatoires devront faire l'objet d'une présentation indiquant les montants concernés et le nombre de bénéficiaires, par catégorie de prestations (accidents de service / accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emploi...).

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Logement	XXX	XXX	XXX	XXX
Famille, vacances	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Mutuelles, associations	XXX	XXX	XXX	XXX
Prévention / secours	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Autres	XX	X XXX	X XXX	X XXX
Total		XX XXX	XX XXX	XX XXX

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Action sociale

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM70)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Action sociale>**Commentaire**

L'action sociale interministérielle et ministérielle devra être présentée en rappelant succinctement les principaux dispositifs, les montants moyens versés et le nombre de bénéficiaires. Les ministères veilleront à la cohérence de ces montants avec ceux présentés pour ces mêmes dépenses dans la justification par action (hors T2). Afin d'éviter les doublons, l'ensemble des commentaires détaillés relatifs à ces mesures doit figurer dans la JPE des dépenses de personnel (un simple renvoi à ce volet pourra figurer dans la JPE hors T2).

DÉPENSES HORS PERSONNEL

commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM33) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Dépenses hors personnel

Cette rubrique vous permet de présenter des dépenses qui ne rentrent pas dans le cadre des grands projets, CPER et autres coûts détaillés ci-après.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

NOM-DU-PROJET

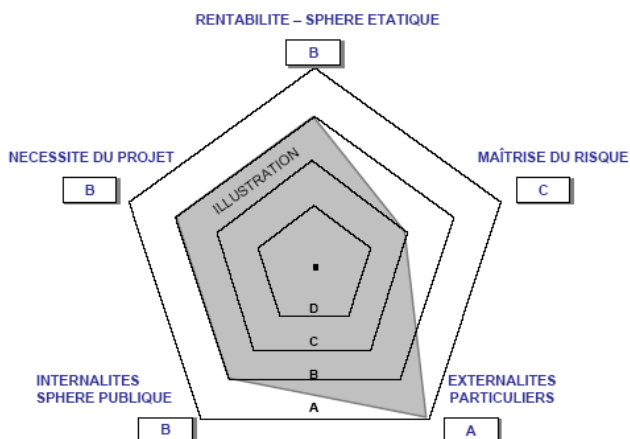
Présentation brève du projet - Présentation brève du projet - Présentation brève du projet ...

Financement	Référence LOLF de l'action
Bénéficiaire	Référence LOLF de l'action
Cadre interministériel	Nom des initiatives interministérielles

Consommations hors titre 2 (en millions d'euros)	2009 et avant (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé prévisionnel
Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Crédits de paiement*	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Présentation multicritère du projet



Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Nota : les notes INTERNALITÉS et EXTERNALITÉS rendent compte des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ – SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx
Période d'analyse rentabilité	20xx-20xx
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€
DR (délai de retour)	x,x années

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM20) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Projets informatiques...](#)

La présentation multicritère du projet se présentera dans le formalisme de la synthèse MAREVA V3.1 r4.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets informatiques ».

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Vous devrez effectuer une présentation synthétique du projet (maximum 10-15 lignes). Elle doit notamment faire figurer le cadre juridique, la valeur actuelle nette du contrat (en coût global et en dépenses d'investissement), la durée du contrat, les origines et les montants des multi-financements (exemple : État, CPER, FEDER ...), les mesures « relance », ainsi que l'avancement du projet. Précisez de plus l'année de signature et de notification du bail ou du contrat.

L'identification du modèle de PPP est importante dans la mesure où des informations spécifiques sont demandées pour les BEA sectoriels d'une part et les AOT-LOA et les contrats de partenariat d'autre part, notamment en ce qui concerne le tableau des consommations qui sont saisies en millions d'euros.

BEA SECTORIEL / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(PPP.RPRESENT) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier>Présentation](#)

Concernant les BEA sectoriels relevant de la procédure des **locations simples**, vous remplirez le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)

	2012 et avant	2013	2014 et après	Total
Autorisations d'engagement	99	99	99	999
Crédits de paiement	99	99	99	999

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier](#)

Concernant le cas particulier (rare) des BEA sectoriels prévoyant la **mise à la disposition de l'État de locaux à titre gratuit** ou moyennant un loyer symbolique (dans ce cas, la collectivité locale bénéficie du FCTVA), en principe, aucune écriture n'affecte la comptabilité budgétaire puisqu'il y a absence de flux de crédits, tant en AE qu'en CP. Le tableau ci-dessus est alors sans objet. Ce n'est que dans la mesure où des travaux à la charge de l'État interviennent sur les biens ainsi mis à disposition que les AE correspondantes doivent être engagées (travaux répondant à la définition d'immobilisations au sens de la norme n° 6).

AOT-LOA / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2012 et avant	2013	2014 et après	Total
Investissement	99 99	99 99	99 99	999 999
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	999 999
Financement	99 99	99 99	99 99	999 999

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PPP.TR01)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier>Commentaires](#)

Il convient ici de présenter le périmètre du projet et son état d'avancement, les objectifs de performance assignés au partenaire privé et les raisons éventuelles de modifications au contrat.

CONTRAT DE PARTENARIAT / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2012 et avant	2013	2014 et après	Total
Investissement	99 99	99 99	99 99	999 999
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	999 999
Financement	99 99	99 99	99 99	999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

Il convient ici de présenter le périmètre du projet et son état d'avancement, les objectifs de performance assignés au partenaire privé et les raisons éventuelles de modifications au contrat.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

Action	CP demandés pour 2013	CP sur engagements à couvrir après 2013
Action 1	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir CP CPER 2000-2006...](#)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2012	CP réalisés au 31/12/2012	AE demandées pour 2013	CP demandés pour 2013	CP sur engagements à couvrir après 2013
Action 1	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir CPER 2007-2013...](#)

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2013	CP sur engagements à couvrir après 2013
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM31)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Commentaire CPER](#)

AUTRES GRANDS PROJETS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

NOM-DU-PROJET

Dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 2		
Autorisations d'engagement et crédits de paiement		XXX,XX		
Crédits hors dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 3	Titre 5	Total
Autorisations d'engagement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Crédits de paiement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.GD_PROJET)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Autres grands projets](#)

Rappel : Tous les programmes ne sont pas porteurs de projets informatiques ; il s'agit en général des programmes de type soutien (ou de conduite et pilotage). Toutefois, il arrive que d'autres programmes financent un ou plusieurs projets informatiques importants, dans ce cas ils fournissent en la matière les mêmes renseignements.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

INDICATEURS IMMOBILIERS

Ce tableau peut être présenté en complément de l'indicateur Efficience de la gestion immobilière présenté dans le volet Performance. Les programmes support ne portant pas d'indicateur de performance sur le sujet renseigneront ce tableau.

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total			
Surface	1	SHON du parc	m ²	XXX	XXX	XXX			
	2	SUB du parc	m ²	XXX	XXX	XXX			
	3	SUN du parc	m ²	XXX	XXX	XXX			
	4	SUB du parc domanial	m ²	XXX	XXX	XXX			
	5	Ratio SUB / SHON	%	X,XX	X,XX	X,XX			
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	XX	XX	XX			
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	X,XX	X,XX	X,XX			
	8	Coût de l'entretien courant	€	XX XXX	XX XXX	XX XXX			
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX			
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX
				CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	X,XX	AE	X,XX	AE	X,XX
				CP	X,XX	CP	X,XX	CP	X,XX
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX
				CP	XXX XXX	CP	XXX XXX	CP	XXX XXX

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État" et ceux financés sur le programme 309.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM36) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Indicateurs immobiliers

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer.

Ce tableau constitue une grille de lecture minimale, commune à tous les ministères. Les éléments collectés dans ce cadre pourront bien entendu être complétés par tout autre indicateur ou ratio disponible au sein du ministère considéré et qu'il jugera de nature à compléter l'éclairage sur la situation du parc géré. Pour le choix de ces compléments, vous pourrez avoir recours aux référentiels utilisés par le service France Domaine.

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

L'indicateur sera présenté ici, dans le volet JPE s'il n'est pas intégré dans le volet performance.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013
Coût bureautique en euros par poste	XXX	XXX	XXX
Nombre de postes fonctionnels	X XXX	X XXX	X XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM37) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Ratio d'efficience bureautique

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les programmes s'attacheront à respecter autant que possible la définition et le commentaire demandés dans l'annexe JPE des systèmes d'information de la circulaire 1BLF-11-3090 du 28 juin 2012.

Ce commentaire vise à fournir des explications sur l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services bureautiques pris en compte ; par exemple : qualité de service du support bureautique, utilisation des logiciels libres, externalisation d'activité support, etc.

Le cas échéant, vous préciserez par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. Suivant votre choix, vous indiquerez ici si votre ratio est calculé en dépense annuelle ou en coût annuel et la part du parc en service couverte par le ratio.

AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.COUT_ANAL) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>**Autres coûts synthétiques**

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2012

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2011	Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2011	AE LFI 2012 + reports 2011 vers 2012 + LFR 2012-1 + LFR 2012-2 + prévision de FDC	CP LFI 2012 + reports 2011 vers 2012 + LFR 2012-1 + LFR 2012-2 + prévision de FDC	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/12
X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP au-delà de 2015
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/12	CP demandés sur AE antérieures à 2013	Estimation des CP 2014 sur AE antérieures à 2013	Estimation des CP 2015 sur AE antérieures à 2013	Estimation des CP au delà de 2015 sur AE antérieures à 2013
X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
AE demandées pour 2013	CP demandés sur AE nouvelles en 2013	Estimation des CP 2014 sur AE nouvelles en 2013	Estimation des CP 2015 sur AE nouvelles en 2013	Estimation des CP au delà de 2015 sur AE nouvelles en 2013
X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Totaux	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2013

CP 2013 demandés sur AE nouvelles en 2013 / AE 2013 %	CP 2014 sur AE nouvelles en 2013 / AE 2013 %	CP 2015 sur AE nouvelles en 2013 / AE 2013 %	CP au delà de 2015 sur AE nouvelles en 2013/AE 2013 %
XX,X	XX,X	XX,X	XX,X

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Échéancier](#)

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.JUSTIF_ECH)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Échéancier>Justification de l'échéancier](#)

Les commentaires devront préciser :

- *quelles sont les hypothèses qui permettent de déterminer les clés d'ouverture des crédits de paiement ;*
- *quelles sont les principales opérations physiques associées aux engagements restant à couvrir ;*
- *quel est l'échéancier prévisionnel des décaissements à venir.*

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01
Prévention des risques technologiques et des pollutions

43,9 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2013
Autorisations d'engagement	99 999 999	99 999 999	999 999 999	99 999 999
Crédits de paiement	99 999 999	99 999 999	999 999 999	99 999 999

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(ACT.PRESACT) / (SSA.TRSSA17)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Présentation de l'action](#)

La présentation littéraire des actions ou des sous-actions doit être concise et préciser les choix stratégiques opérés.

EFFECTIFS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.VENTIL_EFF) / (SSA.TRSSA01)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Effectifs](#)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 999 999	99 999 999
Subventions pour charges de service public	99 999 999	99 999 999
Total	99 999 999	99 999 999

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.JUSTIF_FONC) / (SSA.TRSSA02)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Dépenses de fonctionnement](#)

CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Charges de la dette	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.JUSTIF_DETTE) / (SSA.TRSSA08) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Charges de la dette de l'État**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.JUSTIF_INVEST) / (SSA.TRSSA03) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Dépenses d'investissement**

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.JUSTIF_INTERV) / (SSA.TRSSA04) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Dépenses d'intervention**

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Opérations financières	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.JUSTIF_OPE_FINANC) / (SSA.TRSSA05) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Dépenses d'opérations financières**

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

GRANDS PROJETS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.GD_PROJET) / (SSA.TRSSA06)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>>**Grands projets**

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.COUT_SYNT) / (SSA.TRSSA07)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>>**Coûts synthétiques**

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM45) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Textes consolidation des emplois>Emplois des opérateurs...si chef de file

Ce commentaire fournira les observations nécessaires sur les emplois et la justification des variations d'emplois ainsi que des précisions méthodologiques éventuelles.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2011 (1)				LFI 2012				PLF 2013			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Nom opérateur 1 <i>YYY nom du programme</i>	99				99				99			
		9	99	9		99	99	9		99	99	9
Nom opérateur 2 <i>ZZZ nom du programme</i>	99				99				99			
		9	9	9		99	9	9		99	9	9
Total	999	99	999	9	999	999	999	9	999	999	999	9

(1) La réalisation 2011 reprend la présentation du RAP 2011.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes et pour les programmes cofinanceurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau précédent pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur qui sont comptabilisés au titre de la fixation du plafond d'emplois dans le programme « chef de file ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM50) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Textes consolidation des emplois>Emplois des opérateurs...si non chef de file

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

LFI 2012*						PLF 2013
Emplois sous plafond <i>en ETP</i>	Solde des transferts T2/T3	Solde des transferts internes	Solde des transferts externes	Corrections techniques	Solde net des créations ou suppressions d'emplois	Emplois sous plafond <i>en ETP</i>
99	9	9	9	9	9	99

* Plafond voté en LFI 2012 ou le cas échéant en LFR

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM77) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Textes consolidation des emplois>Plafond des autorisations...si chef de file

Des précisions pourront notamment être apportées sur :

- les programmes de l'État et les opérateurs concernés par des mesures de transferts entre plafonds ministériels et plafonds des opérateurs du programme ;
- les opérateurs et/ou les organismes concernés par des mesures de transferts internes et/ou externes ;
- le détail des mesures de corrections techniques.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

NOM OPÉRATEUR

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.PRESOPR) PGM>Opérateurs>POP>Saisir Présentation générale>Présentation générale de l'opérateur

La présentation littéraire de l'opérateur comprend obligatoirement :

- une présentation synthétique des missions de l'opérateur ;
- les actions du programme auxquelles se rattache l'opérateur ;
- une description des principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme ;
- une présentation de la mise en œuvre des dépenses d'avenir (Emprunt national) si l'opérateur est concerné (opérateur intermédiaire ou bénéficiaire final).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2011		LFI 2012		PLF 2013	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Action n° 03 : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total pour ce programme	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Programme XXX : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Programme YYY : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Lorsque l'opérateur est financé par un autre programme, une ligne « Programme YY » est rajoutée, suivie des lignes récapitulatives par nature de dépense pour ce programme.

Farandole : La saisie des montants s'effectue au niveau de chaque action ou programme qui participe au financement de l'État pour cet opérateur. Il faut d'abord désigner ces actions et ces programmes (fonctions « Sélection act. Financement de l'État » ou « Sélection prog. Financement de l'État »). Ensuite, il faut sélectionner chaque élément et renseigner les montants en choisissant la fonction « Saisir part du financement ».

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.FINANC) PGM>Opérateurs>POP>F4 Saisir Commentaire tabl. financement>Commentaire du tableau...

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2012 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2011 (1)	Budget prévisionnel 2012	Produits	Compte financier 2011 (1)	Budget prévisionnel 2012
Personnel	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
<i>dont charges de pensions civiles</i>	999	999	- subventions de l'État	99 999	99 999
Fonctionnement	9 999	9 999	- ressources fiscales	99 999	99 999
Intervention	99 999	99 999	Autres subventions	99 999	99 999
			Ressources propres et autres	99 999	99 999
Total des charges	999 999	999 999	Total des produits	999 999	999 999
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	999	999
Total : équilibre du CR	999 999	999 999	Total : équilibre du CR	999 999	999 999

(1) voté

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Compte résultat](#)

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2011 (1)	Budget prévisionnel 2012	Ressources	Compte financier 2011 (1)	Budget prévisionnel 2012
Insuffisance d'autofinancement	99 999	99 999	Capacité d'autofinancement	999	999
Investissements	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 999	9 999
			Autres ressources	9 999	9 999
Total des emplois	999 999	999 999	Total des ressources	999 999	999 999
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	9 999	9 999

(1) voté

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Financement abrégé](#)

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RESSOURC)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Financement abrégé>Précisions méthodologiques](#)

Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « Autres subventions et dotations » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne, établissements publics...

Les subventions comptabilisées en produits et en charges en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) devront aussi être précisées afin de compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2012 DE L'EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2012).

Cette présentation concerne 8 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2011 (1)	Budget prévisionnel 2012
Personnel	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Fonctionnement et investissement non programmé	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Investissement programmé et autres opérations en capital	999 999	999 999
- actions communes	999 999	999 999
- fonctions support	999	999
Hors agrégats	999 999	999 999
Total des dépenses	9 999 999	9 999 999

(1) voté

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Dépenses...EPST](#)

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2011 (1)	Budget prévisionnel 2012
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	999 999	999 999
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	999 999	999 999
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	999	999
Autres subventions et produits	999 999	999 999
Total des recettes	999 999	999 999

(1) voté

Charges calculées	999 999	999 999
Produits calculés	999 999	999 999
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	999	999

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Recettes...EPST](#)

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RESSOURC)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Recettes...EPST>Précisions méthodologiques](#)

Vous pourrez aussi utiliser ce commentaire pour fournir des précisions méthodologiques éventuelles.

***Farandole** : Pour les précisions méthodologiques, utilisez le style FAR07Noir à l'instar des précisions méthodologiques des indicateurs de performance.*

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

DÉPENSES 2012 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2012 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1	9 999	9 999	9 999	9 999	99 999
Destination 2	9 999	9 999	9 999	9 999	99 999
Destination 3	9 999	9 999	9 999	9 999	99 999
Total	99 999	99 999	99 999	99 999	999 999

[PGM>Opérateurs>POP>Dépenses par destination>POD>Modifier cette destination](#)

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.DEPENS) [PGM>Opérateurs>POP>Dépenses par destination>POP>Saisir Commentaire dépenses>Commentaires...](#)

Un commentaire sur le contenu des dépenses de fonctionnement et d'intervention le cas échéant est à fournir avec ce tableau.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2011 (1)	LFI 2012	PLF 2013
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur :	999	999	999
- sous plafond	99	99	99
- hors plafond	99	99	99
dont contrats aidés	99	99	99
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur :	999	999	999
- rémunérés par l'État par ce programme	99	99	99
- rémunérés par l'État par d'autres programmes	99	99	99
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	99	99	99

(1) La réalisation 2011 reprend la présentation du RAP 2011.

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Effectifs](#)

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.EMPLOI) [PGM>Opérateurs>POP>Saisir Effectifs>Commentaires sur les emplois...](#)

Ce commentaire apportera des précisions sur les emplois et la justification des variations d'emplois, la ventilation des emplois par destination ou programme financeur ainsi que sur les modalités de décompte des emplois.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Consommation réalisée cumulée au 31/12/2011		Prévision de consommation en 2012		Prévision de consommation en 2013	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
999	999	999	999	999	999	999	999

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées.

Les entités concernées sont exclusivement celles qui, répondant aux critères de qualification des opérateurs de l'État, ont été désignées explicitement en tant qu'intermédiaire dans le cadre du projet de loi de finances rectificative du 20 janvier 2012.

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé de crédits reçus au 31/12/2011 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2011		
999	999		

Prévision de crédits au titre de 2012 (2)	Prévision de consommation en 2012	Prévision de crédits au titre de 2013 (2)	Prévision de consommation en 2013
999	999	999	999

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur en 2010 et 2011 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2012 et 2013.

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Contribution dépenses d'avenir](#)

Ce tableau concerne les opérateurs de l'État qui reçoivent des crédits au titre des dépenses d'avenir de la part des opérateurs intermédiaires. Ils agissent en tant que porteurs de projet.

Les informations ne sont pas retracées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dans la mesure où les crédits ne leur seront pas systématiquement attribués sous cette forme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.TRPGE) (+ POP.TRPOE pour le jaune Opérateur)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir contribution dépenses d'avenir>Commentaires](#)

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

CP demandés pour 2013	CP sur engagements à couvrir après 2013
9 999 999	9 999 999

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir CP CPER 2000-2006](#)

Génération CPER 2007-2013

CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2012	CP réalisés au 31/12/2012	AE demandées pour 2013	CP demandés pour 2013	CP sur engagements à couvrir après 2013
999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999

Total des crédits de paiement pour cet opérateur

CP demandés pour 2013	CP sur engagements à couvrir après 2013
9 999 999	9 999 999

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir CPER 2007-2013](#)

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.CPER)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir CPER 2007-2013>Commentaires sur les CPER](#)

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) s'appuie sur des principes, règles et méthodes de construction partagés par l'ensemble des acteurs : ministères, services du contrôle budgétaire et comptable ministériel, direction du budget et de la direction générale des finances publiques.

Le volet « Analyse des coûts » du PAP vise plus particulièrement l'identification des enjeux en matière de consommation de ressources partagée entre programmes, qu'ils relèvent ou non de la même mission.

A ce titre, ce volet comporte trois parties : 1°- une cartographie des liens de consommation des ressources entre actions ; 2°- un tableau de synthèse retraçant successivement la valeur initiale des actions, les ventilations internes et externes et la valeur après ventilations des actions ; 3°- les observations des équipes ministérielles, intégrant l'explication des principes méthodologiques appliqués aux données retraitées, et éclairant les résultats obtenus.

Enfin, l'analyse des coûts contribue à la documentation de la démarche de performance et s'inscrit dans un cycle d'amélioration continue.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma de déversement cartographie les liens de consommation de ressources entre actions du programme et/ou entre actions d'autres programmes.

